

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 039-213900012-20240620-DE_01_20_06_24-DE



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION :
14/06/2024
DATE PUBLICATION :
25/06/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

Décision modificative n°2 et 3

Budget Primitif 2024 BUDGET COMMUNE

DE-01-20-06-24

Madame le Maire expose qu'il convient de procéder à deux décisions modificatives sur le budget commune. L'une permettra d'augmenter les crédits du budget boulangerie et l'autre permettra de régler une opération SIDEK.

LA DECISION MODIFICATIVE N°2 se détaille comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65736211 : Subv. de fonct. aux BA et régies admn. non dotés perso morale	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 85 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 000.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €



LA DECISION MODIFICATIVE N°3 se détaille comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21534 : Réseaux d'électrification	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total Général		40 000.00 €		40 000.00 €

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Mme le Maire

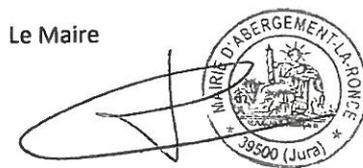
Après en avoir délibéré,

► **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions modificatives n°2 et 3 comme présentées ci-dessus.

Le secrétaire de séance

HUMBERT Jean Yves

Le Maire



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 039-213900012-20240620-DE_02_20_06_24-DE

14 juin 2024

DATE PUBLICATION :

25/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,

MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

Décision modificative n°1

Budget Primitif 2024 BOULANGERIE

DE-02-20-06-24

Madame le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget boulangerie pour permettre le règlement d'une facture de régularisation de consommations électriques en 2023.

LA DECISION MODIFICATIVE N°1 se détaille comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60812 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75882 : Reprise réserve - Surplus de DMTO	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	12 000.00 €
Total Général		12 000.00 €		12 000.00 €

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Mme le Maire

Après en avoir délibéré,

► **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative n°1 du budget BOULANGERIE, comme présentée ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Jean Yves HUMBERT

Le Maire

Joëlle LEPETZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 20 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION :
14 juin 2024
DATE PUBLICATION :
25/06/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

Participation Frais de scolarité post bac cycle 2024-2025

DE-03-20-06-24

Il est proposé de participer financièrement pour le cycle 2024-2025 aux frais de scolarité des élèves qui effectuent des études après bac jusqu'à leurs 25 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE à l'unanimité des membres présents** de participer financièrement aux frais de scolarité après le baccalauréat et ce jusqu'à 25 ans pour un montant de 125 € pour le cycle scolaire 2024-2025 ;
- ▶ **DIT** que le versement se justifiera sur présentation d'un certificat de scolarité accompagné d'un RIB ;
- ▶ **DIT** que la date limite de dépôt du certificat de scolarité est au 31/12/2024 et qu'il n'y a pas de rétroactivité des années antérieurs.
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont et prévus aux budgets primitifs commune 2024.

Le secrétaire de séance

Jean Yves HUMBERT

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA
RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 039-213900012-20240620-DE_04_20_06_24-DE

DATE DE CONVOCATION :

14 juin 2024

DATE PUBLICATION :

25/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

Participation financière activité extrascolaire 2024

DE-04-20-06-24

Il est proposé de reconduire la participation extrascolaire destinée aux jeunes Abergéois (jusqu'à l'année de leurs 18 ans) pour le cycle scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ACCEPTE à l'unanimité des membres présents** de reconduire la participation aux jeunes Abergéois (jusqu'à l'année de leurs 18 ans) pour une seule activité extrascolaire pour le cycle 2024-2025.

► **DECIDE à l'unanimité des membres présents**, que le montant de cette participation sera égal au montant de la cotisation, sans toutefois excéder 60 Euros.

► **DECIDE à l'unanimité des membres présents** que le dépôt de la demande est à faire au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'inscription et qu'il n'y a pas de rétroactivité sur les cycles antérieurs.

► **DIT** que la participation sera attribuée sous justificatif d'une attestation d'activité signée de l'organisme mentionnant la période, le nom et prénom de l'enfant, le montant de la cotisation ainsi qu'une pièce d'identité et un RIB à jour des parents ou de/des enfant(s).

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux Budgets Primitifs communal 2024 et à prévoir au BP communal 2025.

Le secrétaire de séance,

Jean Yves HUMBERT

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 20 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION :
14 juin 2024
DATE PUBLICATION :
25/06/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

Récompenses scolaires 2024

DE-05-20-06-24

Afin d'encourager la jeunesse et promouvoir le vivre ensemble à l'échelle de la commune, le Conseil Municipal souhaite récompenser les élèves ayants obtenus leurs examens jusqu'au baccalauréat pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que les élèves entrant en 6^{ème} au collège en septembre 2024.

Les conditions d'inscriptions et éligibilité :

- Être résidant de la commune
- S'inscrire en mairie sur le registre dédié avant le 04/11/2024
- Fournir un justificatif d'obtention de diplôme concernant l'année scolaire 2023-2024
- Pour les entrées en 6^{ème} (rentrée 09/2024), élèves inscrits à l'école élémentaire d'Abergement la ronce. La liste est fournie par la directrice.
- S'engager à être présent lors de la cérémonie, sauf cas de force majeur.

Le processus d'attribution :

- Publication des conditions d'inscriptions, via le site internet, le panneau lumineux et l'application panneau Pocket.
- A la clôture des inscriptions, instruction des dossiers. Toute candidature incomplète sera considérée comme irrecevable.
- Détermination de la date de la cérémonie pour la remise des récompenses.
- Versement sous forme de chèque K DOLE correspondant au montant alloué :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

Reçu
Préfecture

ID : 039-213900012-20240620-DE_05_20_06_24-DE

Entrée en 6^{ème}
Brevet des collèges,
Certificat de formation générale,
CAP,
BEP,
Brevet professionnel
Baccalauréat

40 Euros

40 Euros

70 Euros

70 Euros

80 Euros

80 Euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

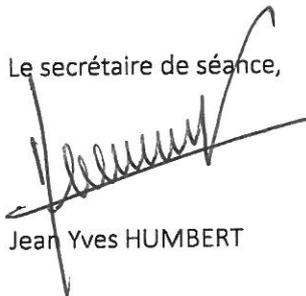
► **DECIDE** à l'unanimité des membres présents de récompenser les élèves ayants obtenus un diplôme pour l'année scolaire 2023/2024 et jusqu'au Baccalauréat ainsi que les élèves entrés en 6^{ème} en septembre 2024.

► **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents les conditions d'éligibilité et processus d'attribution mentionnés précédemment.

► **AUTORISE** à l'unanimité des membres présents Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'organisation, l'instruction et la délivrance de ces récompenses.

► **DIT** que Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,



Jean Yves HUMBERT

Le Maire,



Joëlle LEPETZ

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 039-213900012-20240620-DE_06_20_06_24-DE

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION :

14 juin 2024

DATE PUBLICATION :

25/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

Délibération autorisant le recrutement Agents contractuels sur emploi permanent Accroissement saisonnier d'activité

DE-06-20-06-24

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un ou des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique, à savoir les entretiens extérieurs de la commune
(Tonte, désherbage et divers petits travaux d'entretien)

Sur le rapport de M. l'adjoint responsable des employés et après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 31/08/2024 inclus.
- Ces agents assureront des fonctions d'agent technique communal à temps complet.
- Ils devront justifier l'âge minimum de 17 ans, être administré de la commune et si possible posséder le permis B.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence IB 397 IM 375 du grade de recrutement.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Le secrétaire de séance,

Jean Yves HUMBERT

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 039-213900012-20240620-DE_07_20_06_24-DE



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION :
14 juin 2024
DATE PUBLICATION :
25/06/2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 20 juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. NOIROT Benjamin donne procuration à Mme LEPETZ Joëlle, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : M HUMBERT Jean Yves

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

DE-07-20-06-24

DES RUE DE SAMEREY ET DU CENTRE – PHASE 2

Monsieur l'Adjoint, responsable voirie expose ce qui suit :

Dans la continuité des travaux d'aménagement de la rue de Samerey, il convient de lancer la phase n°2 qui consiste à aménager les rues de Samerey et du centre depuis l'intersection avec la rue de la Merceret jusqu'à l'intersection avec la rue de l'ancien fournil.

Monsieur l'adjoint, responsable de la voirie expose les modalités de ce marché de travaux :

➤ **Objet du marché :** Aménagement des rues de Samerey et du Centre – phase 2

Montants prévisionnels :

LOT	Montant Total HT	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT
1/ VRD	682 142,00 €	299 628,50 €	382 513,50 €
2/ SIGNALISATION	76 150,00 €	19 776,00 €	56 374,00 €
3/ PLANTATIONS	20 090,00 €	5 140,00 €	14 950,00 €
Total	778 382,00 €	324 544,50 €	453 837,50 €

Dans l'attente de l'instruction de ce projet par le conseil départemental, d'éventuelles prescriptions pourraient générer une variation du montant prévisionnel d'environ 10%.

➤ **Financement :** crédits d'investissements du budget communal 2024, sans demande de subvention.

➤ **Type de procédure :**

Pour le LOT n°1 : consultation dématérialisée via la plateforme « emarchespublics » avec publicité dans le journal local.

Pour le LOT n°2 : consultation directe de trois entreprises

Pour le LOT n°3 : consultation directe de trois entreprises

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 039-213900012-20240620-DE_07_20_06_24-DE



➤ **Maitrise d'œuvre :**

CIRUS BFC
10 Route de St Julien
21490 Brognon

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de M. l'adjoint, responsable de la voirie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ▶ APPROUVE, le lancement de la consultation selon les modalités détaillées ci-dessus,
- ▶ AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- ▶ DIT que les crédits sont prévus au budget primitif COMMUNE 2024.

Le secrétaire de séance


Jean Yves HUMBERT

Le Maire


Joëlle LEPETZ

